

INSTALLATION

Penser biodiversité dès son projet de reprise d'exploitation

De plus en plus de jeunes exploitants intègrent des pratiques agroécologiques dans leur projet d'installation. L'assemblée générale de l'Adasea a été l'occasion de mettre en lumière cette problématique au travers de témoignages de deux exploitants, agriculteur et viticulteur.

L'Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (Adasea) a tenu son assemblée générale fin juin à Reims. La présentation du bilan des activités du Point Accueil Installation (PAI), du Point Info Transmission (Pit), du dispositif Réagir (accompagnement des agriculteurs en difficulté) et des activités Environnement a été suivie d'une table ronde sur le thème « Installation et biodiversité ».

« Hors agriculture biologique, cette thématique est en net développement avec 49 % des projets des futurs installés en 2022 comprenant au moins une pratique agroécologique contre 38 % en 2021 », a expliqué Julien Bouquemont, vice-pré-



L'ADASEA : LES CHIFFRES DE 2022

L'Adasea assure une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le Département de la Marne, la Draaf et la région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire via les volets économiques (Installation, Transmission), social (accompagnement des agriculteurs en difficulté via le dispositif Réagir) et environnemental.

Une hausse des projets d'installation en viticulture

En 2022, 213 personnes ont été reçues par le Point accueil installation (PAI), une fréquentation en hausse de 14 % : 63 % pour une installation en agriculture et 37 % en viticulture (+ 13 points comparés à 2021). 23 % n'étaient pas d'origine agricole ou viticole. La part du public reçu n'ayant pas la capacité agricole lors du rendez-vous est à nouveau en hausse (46 % contre 39 % en 2021) après plusieurs années de régression. 23 % des personnes reçues ont des projets d'installation hors cadre familial, un profil en régression pour la troisième année consécutive.

Pour la seule viticulture, 65 % des projets d'installation comportent au moins une pratique agroécologique hors bio (certification HVE, plantation de haie, enherbement des vignes...).

Une transmission accompagnée sur trois ans

Le Point info transmission (Pit) a reçu 39 futurs cédants en 2022 (contre 33 en 2021) : 56 % en grandes cultures, 31 % en viticulture, 8 % en élevage, 4 % en maraîchage. L'agriculture biologique est présente dans 5 % des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 60 ans (contre 62 en 2021).

Lors du rendez-vous au Pit, 79 % des cédants ont un repreneur identifié : dans 90 % des cas, il est issu du cadre familial et dans 94 % des cas, c'est un futur installé.

Exploitants en difficulté : des entrées en hausse

116 personnes ont été suivies par le dispositif Réagir en 2022 pour 98 exploitations (102 en 2021). 31 personnes (pour 24 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2022 (21 en 2021). 28 en sont sorties (contre 42 en 2021) dont 24 positivement (départs en retraite, maintien de l'activité avec amélioration, reconversion, double activité...).

tion, reconversion, double activité...).

On constate une hausse des viticulteurs (8 % des exploitants suivis en 2022 contre 12 % en 2021). Les exploitants suivis en 2022 ont poussé la porte de Réagir pour des raisons économiques (79 %), des problèmes santé (10 %), d'entente (7 %) ou juridiques (4 %).

Des constats préoccupants

« Le niveau en comptabilité des jeunes qui s'installent diminue malheureusement d'année en année. Il faudrait aller à la rencontre des futurs installés dans les lycées agricoles pour leur faire prendre conscience de l'importance de cette matière afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent rapidement en difficulté et ensuite dans le dispositif Réagir », a regretté Constant Floquet, le président de l'Adasea. En 2022, 16 exploitants de la tranche d'âge 28-40 ans sont suivis par Réagir (sur un total de 116 suivis). Parmi eux, 11 ont suivi le parcours à l'installation dont 9 qui ont obtenu une DJA allant de 11700 € à 40000 €. Ces derniers sont accompagnés pour des problématiques économiques suites, très souvent, à la reprise d'une exploitation présentant déjà des difficultés (7 exploitants sur les 9). S'y ajoute également un manque de capacité entrepreneuriale.

sident de l'Adasea et des JA de la Marne en ouverture de la table ronde émaillée de deux témoignages de jeunes vignerons. Noé Doquet, qui a passé son BPREA à Avize en 2017 pour se reconvertir et reprendre le domaine viticole familial en bio à Blancs-Coteaux, et Corentin Mance, installé en viticulture conventionnelle en 2020 au sein d'une de polyculture-élevage avec ses parents près de Fère-Champenoise.

Une sensibilité familiale

Un projet d'installation est surtout envisagé sous l'angle économique, mais pour autant, force est de constater que les jeunes sont particulièrement sensibilisés au développement de la biodiversité.

Ce n'est pas la formation agricole qui a conduit Noé ou Corentin vers cette démarche, mais plutôt l'exemple de leurs aînés. « En BTS ACSE, la biodiversité est abordée, mais pas assez et souvent uniquement via l'agriculture bio, ce qui est un peu extrême, a souligné Corentin Mance. Mon père applique des microdoses de produits phyto depuis plus de 20 ans et fait partie du réseau des fermes Dephy. Il a réussi à

réduire les insecticides et les fongicides. De mon côté, j'ai toujours voulu produire autrement ! J'ai intégré d'autres pratiques pour réduire les herbicides. »

Même constat pour Noé Doquet : « En BPREA, seule l'agriculture conventionnelle ou bio est présentée, mais pas les systèmes intermédiaires. C'est surtout les pratiques de l'exploitation familiale qui m'ont convaincu. En plus d'être en bio, nous pratiquons l'enherbement naturel maîtrisé et à cette occasion j'ai vu bon nombre d'espèces se développer. »

Obtenir une reconnaissance

Comment encourager d'autres jeunes à développer la biodiversité dans le vignoble ? « Cette démarche coûte en temps et en argent, mais il ne faut pas attendre une aide financière pour y entrer. Il faut avoir réellement l'envie, sinon ça ne marchera pas », a estimé Corentin Mance.

Quant à son collègue Noé Doquet, les bonnes ventes de ses bouteilles lui ont permis d'autofinancer les pratiques mises en œuvre.

Ils ont préconisé ensemble un renforcement de la sensibilisation à la biodiversité

au cours de la formation agricole. Mais selon eux, il est également indispensable que ces pratiques soient reconnues, notamment par la PAC : « L'Europe veut de la biodiversité, mais ne la reconnaît pas au même titre qu'une culture et complique la vie des agriculteurs qui s'y impliquent, a pour sa part affirmé Benoît Collard, le secrétaire général de l'association champardennaise Symbiose, dédiée à la biodiversité. Résultat : beaucoup sont prêts à sauter le pas, mais renoncent face aux problèmes administratifs que cela va générer. »

Quant à Guillaume Guerre, le président du Groupe des Jeunes Vignerons de la Champagne, il a plaidé pour un meilleur accompagnement afin de se lancer de « façon constructive, en étant conseillé, en ayant réalisé une étude de faisabilité. Et il faudra également qu'on se penche sur ce manque de reconnaissance de ces pratiques. » ■

La rédaction avec l'Adasea de la Marne

← Noé Doquet (à droite sur la photo) a rejoint en 2017 l'exploitation de ses parents Laure et Pascal.